L'ÉCHO DES ALPAGES

N°2 - Printemps/été 2015

Savoie

ÉDITO

Chères adhérentes, chers adhérents,

Si nos alpages resteront sous la neige encore plusieurs semaines, il nous faut d'ores et déjà tous - élus, éleveurs, responsables d'AFP, collectivités partenaires, gestionnaires d'espaces … - commencer à préparer la saison d'alpage 2015 ou les projets qui doivent voir le jour cette année. Et avec le printemps qui s'installe petit à petit, un certain nombre de changements s'annoncent dans beaucoup de domaines.
Certains concernent les éleveurs à plusieurs titres. En effet, les changements opérés dans la Politique Agricole Commune cette année ont des conséquences importantes sur les exploitations et les surfaces d'alpages. Le report de la date de fin des déclarations de surface au 9 juin doit permettre à chacun de revoir ses ilots, de réfléchir à la contractualisation d'une Mesure Agri Environnementale si la situation de l'alpage le permet, d'intégrer la logique des DPB ... Enfin pour les groupements pastoraux plusieurs changements nous ont amené à rassembler tous les gestionnaires de GP de Savoie le 22 avril pour évoquer avec eux les différents enjeux et répondre à leurs questions (l'équipe de la SEA, la DDT et la Chambre d'Agriculture).

Du côté des financements, le renouvellement des Plans Pastoraux Territoriaux sur la quasi-totalié du territoire départemental et les changements des règles de financements introduisent des nouveautés pour les porteurs de projets. La SEA s'est fortement mobilisée aux côtés des territoires porteurs de PPT pour que le renouvellement de ces procédures soit le plus rapide possible et permette d'éviter une année blanche de financements. Nous vous présentons cela dans les colonnes qui suivent.

Enfin la SEA elle-même connait des changements dans l'organisation des missions et la composition de l'équipe. Après de nombreuses années consacrées à la cause des alpages de la Savoie, Pierre Guelpa fait valoir ses droits à la retraite à la fin du mois d'avril. Pour sa part, Laure Le Courtois va poursuivre vers d'autres horizons professionnels, mais toujours dans le domaine agricole.

Une nouvelle personne rejoindra les rangs de l'équipe dans les prochaines semaines. Compte-tenu des champs variés à couvrir – médiation et accompagnement de projets, appui aux AFP, travaux en alpages, suivi des PPT, Groupements pastoraux, PAEC, emploi, bourse d'alpage, diagnostics divers ...- l'organisation et la répartition des rôles évolueront afin de pouvoir répondre avec la plus grande efficacité à vos attentes.

Bonne saison d'alpage 2015 à vous

Albert Tourt
Président

DANS CE NUMÉRO

ACTUALITES DES ALPAGES

Les Plans Pastoraux Territoriaux > 2

Mesures de protection des troupeaux > 4

Enquête pastorale > 4

DOSSIER

PAC 2015-2020 > 3-4

VIE DE LA STRUCTURE

Du mouvement dans l'équipe > 5

Société d'économie alpestre de Savoie

Société d'Economie Alpestre de Savoie
Maison de l'Agriculture et de la Forêt - 40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph
Tél. +33 (0)4 79 33 83 16—Fax +33 (0)4 79 33 92 53—
sea73@echoalp.com—www.echoalp.com

ACTUALITES DES ALPAGES

Plans Pastoraux Territoriaux

Les six Pans Pastoraux Territoriaux de Savoie (Bauges, Beaufortain/Val d'arly/ Grand Arc, Belledonne, Maurienne et Tarentaise et Chartreuse) sont désormais arrivés à échéance.
Certains territoires (Arlysère, SPM) travaillent d'ores et déjà avec la SEA à l'écriture des prochains PPT pour les 5 années à venir.
Plusieurs informations et nouveautés apparaissent dans ces PPT de seconde génération appelant des co-financements européens de type FEADER à travers la mesure 7.61 du Plan de Développement Régional Rhône-Alpes (pour mémoire, 1 € de subvention provenant de la RRA, du CG ou d'une collectivité permet de mobiliser 1 € de subvention FEADER) ; les plus marquantes sont les suivantes :

- une réduction des crédits RRA allouées aux Plans Pastoraux à l'échelle régionale (diminution annoncées de 16 %),
- des règles d'attributions de crédits régionaux sur les territoires modifiées,
- Le plafond de 100 000 € HT de travaux subventionnables sur cinq ans par alpage disparait sauf pour les chalets,
- le taux maximal d'aide publique passe de 75 % à 70 % pour les investissements, l'auto-construction et les travaux en régie sont exclus du dispositif,

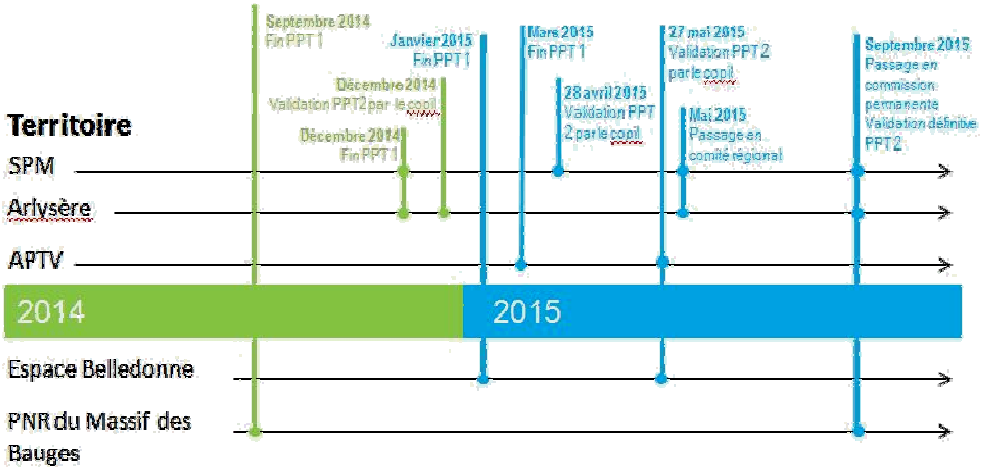

- un taux fixe de subvention de 70 % quel que soit le type d'investissement,
- obligation d'avoir 35 % de subvention des financeurs « nationaux » au moins (Etat, Région, Département, Collectivités) pour mobiliser l'équivalent en co-financements FEADER,
- plus de régie communale possible sauf si la commune (le maître d'ouvrage peut attester d'une compétence technique vérifiable),
- une maîtrise d'œuvre sera obligatoire pour les travaux de piste dès le premier euro dépensé, et à partir de 15 000 € HT de dépense éligible pour les projets de stockage, captage ou amenée d'eau,
- après validation obligatoire par les comités de pilotage des PPT et passage par les guichets unique (DDT), les projets seront étudiés par un comité de sélection régionale. Les projets seront soumis par ce comité à une grille de sélection prenant en compte trois aspects :

1. *La dimension collective et territoriale du projet (40 % de la note),*
2. *l'éco-responsabilité du projet (30 % de la note),*
3. *l'autonomie et l'éco-responsabilité (30 %).*

Ces nouvelles règles seront en vigueur pour les prochains PPT mais également pour les derniers dossiers validés lors des comités de pilotage de fin d'année 2014 et de début d'année 2015 et qui appelleront du FEADER 2015-2019.

Par ailleurs, le taux de subvention pour l'animation des dispositifs proposés aux territoires porteurs des dispositifs PPT passeront de 80 à 60 % et mobiliseront du FEADER. ■

SERVICES AUX ADHÉRENTS

BOURSE DE L'EMPLOI

Les services pastoraux des Alpes du Nord (FAI, ADEM 26, SEA 73 et 74) possèdent une bourse commune d'emploi en alpage en ligne.
Pour consulter les annonces rendez vous sur notre site www.echoalp.com .
Pour passer une annonce concernant votre recherche d'emploi ou de salarié, contactez la SEA 73 :
☎ 04 79 33 83 02.
(le mercredi matin).

BOURSE DE L'ALPAGE

Vous recherchez un locataire pour un alpage inoccupé, un alpage à louer, à prendre des animaux en pension sur votre alpage, à placer vos animaux en pension en alpage.
Les SEA 73 et 74 diffusent gratuitement vos offres et demandes de places en alpage sur leur site internet : www.echoalp.com et sur Terres des Savoie .
☎ 04 79 33 83 02.

AFP ET GP

Vous souhaitez vous faire accompagner pour le fonctionnement de votre structure ou approfondir des sujets particuliers.
☎ 04 79 33 83 16.

Mesures de protection des troupeaux

En présence de prédateurs, l'État et l'Europe accompagnent les éleveurs à protéger les troupeaux. La mesure d'aide a été remodelée en partie pour cette nouvelle campagne PAC 2015-2020. Les éleveurs d'ovins et de caprins, à partir de 25 animaux en propriété, pâturant dans les communes éligibles peuvent souscrire une aide à la mise en place de moyens de protection :

- troupeau en parc de pâturage électrifié avec surveillance quotidienne du troupeau et des parcs (éleveur ou salarié à mi-temps), avec chiens de protection en option,
- troupeau en gardiennage permanent avec un berger (éleveur ou salarié à temps plein) avec regroupement en parcs de nuit et/ou utilisation de chiens de protection.

Un financement de l'ordre de 80 % est alors accessible pour le surcoût de temps passé, l'achat de matériel électrifié, et l'achat et l'utilisation des chiens de protection.
Des analyses de vulnérabilité peuvent être financées à hauteur de 100 % pour une réflexion plus globale sur la gestion des pâturages.
Un formulaire de demande de subvention est à déposer auprès de la DDT avant la sortie au pâturage ou au plus tard **avant le 15 mai 2015**.
Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DDT :
Cendrine BORNERAND au 04 79 71 72 51 ou cendrine.bornerand@savoie.gouv.fr
En cas de dommage, pour tous les troupeaux y compris ceux n'ayant pas contractualisé de mesure de protection, vous devez laisser un message sur le répondeur de la DDT au :
04 79 71 72 22. La DDT mandatera un agent constateur qui se rendra sur place pour établir le constat.
Les éleveurs dont les troupeaux sont protégés peuvent bénéficier sous certaines conditions de tir de défense. En fonction de l'importance et de la récurrence des dommages, différentes modalités peuvent être autorisées.
DDT Service Eau Environnement Forêt au 04 79 71 72 26.

Enquête pastorale

La mise à jour de l'enquête pastorale 2012-2014 , a été mise en œuvre par la SEA 73 sur le domaine pastoral savoyard. Elle apporte un éclairage récent et fouillé sur la thématique du pastoralisme. Les dernières données dataient de 1996.
Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé aux réunions organisées par la Société d'Economie Alpestre de Savoie dans le cadre de ce projet.
Pour consulter les résultats de l'enquête pastorale 2012-2014, un site internet a été mis en ligne par l'IRSTEA (ex- CEMAGREF) : www.enquete-pastorale.irstea.fr

Ces données, conjuguées à l'expertise technique de la SEA, vont permettre d'alimenter les réflexions stratégiques concernant le pastoralisme à l'échelle du massif. Plus localement, cette connaissance fine permet également de fournir des portés à connaissance et de l'expertise lorsque des projets de territoires concernent des territoires pastoraux. ■

PREMIERS RESULTATS: -
LES SURFACES PASTORALES EN RHÔNE ALPES ET PACA

Elles se définissent comme des surfaces exclusivement pâturées, recouvertes d'une végétation spontanée (herbacée ou ligneuse) et ne faisant pas l'objet d'autres usages agricoles, notamment de fauche. Il peut s'agir d'Unité Pastorale (UP, en orange sur la carte) à fonction spécialisée d'estive (les alpages) ou de Zones Pastorales (ZP, en rouge sur la carte) (montagnette, zone intermédiaire, pelouses sèches…).
Le département de la Savoie compte 1 000 unités pastorales pour une surface de 137 000 ha. Les zones pastorales représentent quant à elles 21 000 ha. D'autres départements alpins présentent un domaine pastoral d'altitude important (alpages), mais pas de l'ampleur de celui de la Savoie.

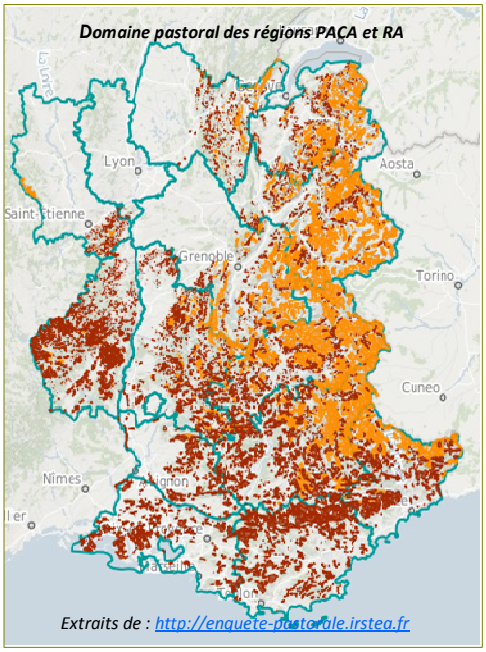

La Haute-Savoie compte aussi 1 000 UP, mais pour une surface totale de 61 000 ha. Les Hautes-Alpes présentent une surface d'alpage plus importante (200 000 ha), mais un nombre d'UP bien moindre (330 UP) caractéristique de grandes estives utilisées par des ovins non laitiers.
On notera que l'introduction de la notion de zones pastorales permet de reconnaître ce pastoralisme diffus, hors alpage. A ce jeu, les départements du Sud des Alpes se révèlent. Par exemple : 80 000 ha de ZP dans le Var, 94 000 ha en Ardèche, 80 000 ha en Drôme ou dans les Alpes Maritimes.
Cette enquête montre que le pastoralisme n'est pas seulement une préoccupation des départements fortement marqués par l'alpage, mais bien une réalité de tout l'arc alpin, notamment des départements sous influence méditerranéenne.

FORMATION DES BERGERS

La **formation des bergers vachers d'alpage** a lieu chaque année. Elle est conduite en partenariat avec les services alpages de la Savoie, Isère et Drôme, sur les CFPPA de La Motte-Servolex, de Die et de la Côte Saint-André pour s'adapter à la diversité des situations rencontrées en alpage en Rhône-Alpes .
Cette année, la formation démarrera **le 5 mai 2015 et durera jusqu'au 9 décembre 2015.**
Les élèves alterneront apprentissage sur les centres de formation et stages en alpage.
8 semaines de stages jalonneront la formation principalement en alpage :

- une semaine en juin dans une exploitation bovine, ovine ou caprine avec alpage,
- cinq semaines en alpage bovin ou ovin (en juillet et août/ septembre),
- deux semaines dans une exploitation transhumante du Sud.

Exploitants individuels ou groupement pastoral, si vous souhaitez accueillir des stagiaires et leur permettre d'acquérir l'expérience professionnelle, n'hésitez pas à vous faire connaître.
Contact : Françoise Couturier, responsable formation berger vacher d'alpage au CFPPA de La Motte-Servolex tél. 04.79.25.42.02.
francoise.couturier@educagri.fr

EXPERTISE - LA SEA EN ACTION- 2014

RÉVISION DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PÂTURAGE D'ALPAGE À VAL D'ISÈRE

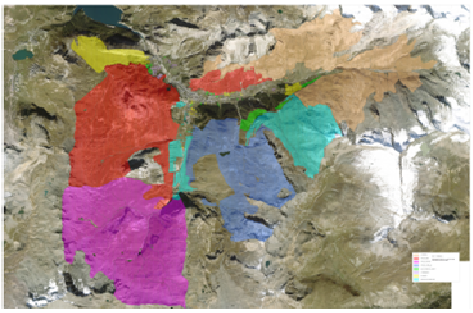

La commune de Val d'Isère loue huit alpages à des exploitants par le biais de conventions pluriannuelles de pâturage (CPP). L'espace pastoral communal est également utilisé par de nombreux acteurs (domaine skiable et remontées mécaniques, refuges de montagne, club de 4 x 4, association de gestion de l'altisurface, ACCA, Parc National de la Vanoise.) Des points de blocage et conflits d'usage de l'espace pastoral sont recensés.

Dans le cadre du renouvellement des CPP en 2014, la commune de Val d'Isère a souhaité engager une réflexion pour **favoriser les bonnes relations** entre les différents utilisateurs de l'espace pastoral.

La SEA a accompagné la commune dans cette démarche en apportant son **expertise technique** mais également en faisant appel à une juriste spécialisée en droit rural.

Il s'agissait aussi de voir comment les autres activités prenant place sur l'alpage pouvaient être intégrées afin de limiter les gênes et nuisances réciproques. ■

PROJET DE DESSERTE PASTORALE À PRALOGNAN

L'alpage de Chavière, situé en zone cœur du Parc National de la Vanoise est pâturé par un troupeau de 110 vaches laitières avec transformation en Beaufort d'alpage. L'exploitant souhaitait re-calibrer l'accès au quartier d'aout afin de pourvoir y accéder avec la machine à traire, condition nécessaire pour bien valoriser les surfaces de pâturage et réduire la pression de pâturage sur certaines places de traite.

En plus de la **mission de conseil** auprès du maitre d'ouvrage, la SEA a réalisé le **montage de dossier de demande de subvention** auprès du PPT mais également un important **travail de concertation entre les différentes parties**.

L'objectif était de définir un projet adapté aux besoins de l'alpagiste, de démontrer l'intérêt du projet au sein du système agro-pastoral tout en tenant compte des **enjeux environnementaux et paysager,** fondamentaux en zone Cœur de Parc . ■

BAUX RURAUX À CLAUSES ENVIRONNEMENTALES À ST MARTIN DE BELLEVILLE

La commune de St Martin de Belleville comprend 12 493 ha d'alpages (soit 77 % de son territoire) et compte également 401 zones humides représentant une surface totale de 601 ha.

Afin de préserver ces espaces à forte valeur écologique, la commune a engagée un plan d'action visant à préserves zones humides.

Dans ce cadre, la SEA accompagne la commune dans la mise en œuvre de **Baux Ruraux à Clauses Environnementales** sur certains alpages communaux, visant à **adapter les pratiques pastorales pour préserver les zones humides.**

Entre **expertise et médiation**, la SEA propose des modalités de gestion pastorales, validées par l'éleveur, la commune et le PNV qui seront ensuite retranscrites dans le bail. Le montant du fermage est alors minoré proportionnellement aux contraintes de gestion proposées. ■

VIE DE LA STRUCTURE

DU MOUVEMENT DANS L' ÉQUIPE

Pierre Guelpa, coordinateur et secrétaire général de la SEA depuis 1998, prend sa retraite. Seul puis entouré d'une équipe technique , Pierre par son enthousiasme, sa passion et sa capacité à innover à réussi à faire de la SEA l'interlocuteur privilégié des usagers des espaces pastoraux savoyards. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Laure Le Courtois, technicienne pastorale quitte la SEA fin avril après cinq années passées au sein de la structure. Laure avait notamment en charge les Plans Pastoraux Territoriaux de Maurienne et de Belledonne, la communication de la SEA ainsi que les questions d'emploi et de formation des bergers. une nouvelle collaboratrice, la remplacera dans les prochaines semaines, **Cyrielle LEROY**.

Suite à une redéfinition des missions de chaque collaborateur , **Sébastien Mailland Rosset** assurera la coordination de l'équipe.

AGENDA

20 mai : Assemblée Générale de la SEA à Modane

28 juin : fête des Fromages de Savoie aux Aillons

18 juillet : Concert en Alpage au Lac Noir à Montsapey avec les Arts Jaillissants

29 juillet: Alpage en fête à Celliers

12 Août : Itinéraire alpestre, massif des Bauges

17 et 18 septembre : Rencontres Nationales de l'Association Française de Pastoralisme, massif des Bauges

Mise en page : SEA73 — Crédit photo : SEA73, pierresquiroulent.fr, edenpaca.com

L'ÉCHO DES ALPAGES Lettre d'information réalisée par la Société d'économie alpestre de Savoie - Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet - 73190 Saint-Baldoph - (+33 (0)4 79 33 83 16 - Fax +33 (0)4 79 33 92 53-sea73@echoalp.com-www.echoalp.com